

L'ÉLECTEUR

JOURNAL DU SOIR

PLAMONDON & Cie., Editeurs-Propriétaires.

BUREAUX: 34, COTE LA MONTAGNE, QUEBEC.

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-chef.

QUEBEC, 19 JUIN 1886

La convention liberale

Les jeunes libéraux de Montréal font des préparatifs considérables pour assurer le succès de la grande convention libérale qui doit avoir lieu dans leur ville le 30 juin et 1er juillet.

Une lettre du secrétaire général, M. Paul G. Martineau, nous apprend, ce matin, que les compagnies du Grand-Tronc, du Pacifique et du Richelieu ont réduit de moitié le prix du passage. Des billets—aller et retour—seront vendus aux délégués pour moitié prix sur présentation d'un certificat des secrétaires.

On pourra se procurer ces certificats au bureau de l'Électeur.

Les hôtels ont aussi consenti à une réduction dans le prix de la pension.

La convention aura lieu dans la grande salle Nordheimer's hall, rue St Jacques. Elle commencera à 10 h. a.m., le 30 juin.

Le 9 au soir il y aura une assemblée préliminaire au Windsor.

Le soir du 1er juillet, la convention sera close par un grand banquet au Windsor, auquel prendront part tous les chefs libéraux du Canada.

Six provinces de la Confédération seront représentées à cette convention. D'Ontario seul, il viendra plus de 400 délégués.

Nous ne saurions trop recommander à nos amis du district de Québec de s'organiser incessamment pour choisir leurs délégués à cette convention.

Déjà les clubs libéraux de Québec et de Montmagny ont nommé leurs délégués.

Nous prions nos amis de la Rivière du Loup, de Rimouski, de Kamouraska et de la Malbaie etc., de s'organiser immédiatement.

Corruption en gros

On télégraphie à la Gazette de Montréal :

A Halifax, Nouvelle Ecosse, 10 juin.

Le ministre des finances McLelan a porté la parole aujourd'hui à Kentville, à une assemblée des électeurs des comtés de King, Hants et Annapolis. Il y avait une foule considérable. M. McLelan a fait une revue complète de la situation et termina en disant que le gouvernement fédéral était disposé à accorder un subside pour assurer la construction du chemin de fer Nictaux et Atlantique et de compléter les autres chemins de fer qui traversent ces trois comtés si le gouvernement local était battu. M. McLelan doit parler ce soir, à Caledonia Corner, comté de Queen.

Ainsi, voici qu'un ministre fédéral vient dire publiquement, sans détour, aux électeurs de trois comtés, qu'ils auront des millions du coffre public, s'ils renversent leur gouvernement provincial, parce qu'il est libéral, mais qu'ils n'auront rien s'il est maintenu.

Et cette déclaration ministérielle est considérée comme, tellement naturelle, tellement dans l'ordre, que la Gazette, l'organe personnel d'un ministre, l'hon. M. John White, le publie en gros caractères et à grands renforts de titres.

Le public éclairé réalise-t-il bien ou en est rendu notre état social et politique ?

Un fait comme celui que nous venons de signaler n'est-il pas de nature à ouvrir les yeux aux plus incrédules et à frapper de stupeur tous ceux qui envisagent cette décomposition morale ?

L'assemblée de Ste Claire

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, il y aura, à 3 h. demain l'après-mi-

di, une assemblée des électeurs du comté de Dorchester à Ste Claire.

L'hon. M. Mercier, accompagné des députés de l'opposition, partira de Lévis, à 8 h. demain matin pour se rendre en voiture à l'assemblée.

Il est probable que l'hon. M. Laurier sera aussi présent.

Nous invitons cordialement nos amis de Québec, Lévis et St Henri à accompagner les chefs libéraux dans cette excursion politique.

LES ELECTIONS DE LA NOUVELLE-ECOSSE

Liste des candidats

Annapolis—Gouvernement, Hon. J. A. Longley, H. Munro ; opposition, Robt J. Ellison, Frank Andrews.

Antigonish—Gouvernement, Angus McGillivray, McIsaac ; opposition, C. B. Whidden, R. McDonald.

Cap Breton—Gouvernement, Ronald Gillis, George H. Murray ; opposition, Colin Chishold, Dr Mackay.

Colchester—Gouvernement, F. A. Laurance, Geo. Clarke ; opposition, W. T. Patterson, S. E. Gourley.

Cumberland—Gouvernement, T. R. Black, C. J. McFarlane ; opposition, R. L. Black, Geo. W. Forest.

Digby—Gouvernement, John S. McNeil, Henry M. Robichau ; opposition, Robt. G. Munro.

Guysboro—Gouvernement, O. S. Weeks, J. A. Fraser ; opposition, J. F. L. Parsons, J. W. Hadley.

Hants—Gouvernement, Dr Haley, Arch. Frame ; Opposition, A. Spence, McDougall.

Inverness —Gouvernement, John McKinnon, D. McNeil ; Opposition, Alex Campbell, McLellan.

Kings—Gouvernement, Leander Rand, Alfred P. Welton ; Opposition, W. C. Bell, T. R. Harris.

Lunenburg—Gouvernement, Hon. C. E. Church, Geo. A. Ross ; Opposition, A. Smith, A. B. Caldwell.

Pictou—Gouvernement, John D. McLeod, Jeffery McCall, Robt Drummond ; opposition, Adam C. Bell, Robt. Hackin, Dr Munro.

Queen's—Gouvernement, J. M. Mack, Jos. H. Cook ; opposition, Ford, Witman.

Richmond—Gouvernement : Chas Lenoir, Jos. Matheson ; Opposition : M. McRae, D. A. Hearn ; A. G. McLean, indépendant.

Shelburne—Gouvernement : Hon. Thos Johnson, W. F. McCoy ; Opposition : A. K. Smith.

Victoria—Gouvernement, John A. Fraser, J. J. McCabe ; Opposition, John Morrisson, M. G. McLeod ; Dr Bethune, indépendant.

Yarmouth—Gouvernement, Albert Gayton, Wm. Lay ; Opposition, Thos. E. Carning.

Halifax—Gouvernement, Hon. W. S. Fielding, M. J. Power, Wm. Rache, jun ; Opposition, W. D. Harrington, J. Y. Payzant, J. N. Lyons.

LES ELECTIONS A L'ILE DU PRINCE-EDOUARD

Comme nous l'avons déjà annoncé, la législature locale de l'île du Prince-Edouard a été dissoute.

Nomination le 23. Votation le 30.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant quelques renseignements sur le mouvement politique dans cette province.

Les dernières élections générales pour la législature locale ont eu lieu le 20 mai 1882, juste un mois avant les élections générales pour le Dominion.

Ces élections furent favorables au gouvernement conservateur qui tenait alors les rênes du pouvoir.

Il y a cinq comtés dans l'île, représentés par le nombre de députés indiqué en regard de chacun d'eux :

Comtés	fédéral	local
King.....	3	8
Georgetown.....	2	2
Prince.....	2	10
Queens.....	2	8
Charlottetown.....	—	2
	7	30

C'est-à-dire que la province est divisée pour les fins fédérales en trois comtés,

King, Queen et Prince représentés par 7 députés et en cinq comtés pour les fins locales, représentés par 30 députés.

Voici comment ces comtés sont représentés aux communes.

LIBERAUX

King.....	2
Prince.....	1
Queens.....	1
	4

CONSERVATEURS

King.....	1
Prince.....	1
Queens.....	1
	3

Voici maintenant comment les cinq comtés sont représentés à l'assemblée législative :

CONSERVATEURS

King.....	3
Georgetown.....	2
Prince.....	6
Queen.....	3
Charlottetown.....	2
	16

LIBERAUX

King.....	5
Prince.....	4
Queen.....	5
	14

Ces quelques informations permettront à nos lecteurs de mieux comprendre les rapports de la votation qui aura lieu le 30.

ACTUALITES

Le Journal de Québec dit que les discours de M. Mercier sont devenus un véritable supplice pour la chambre.

Parbleu ! pour nous qui voyons chaque jour danser sur le gril toute la phalange ministérielle, nous comprenons le supplice qu'elle endure.

Tout ce qui nous étonne, c'est l'aveu des coupables que l'on flage lle.

Le barreau de cette ville a adopté, hier, des résolutions énergiques protestant contre le bill Taillon dont nous avons parlé hier.

L'assemblée a aussi adopté des résolutions félicitant Son Eminence le Cardinal Taschereau de son élévation à la pourpre.

Une adresse de félicitations à l'ex-juge en chef M. Meredith à l'occasion de son élévation comme chevalier a aussi été adoptée.

A la Minerve qui répète après le orangiste que M. White, de Mégantic, est orangiste, nous répondrons : VOUS AVEZ MENTI.

Nous sommes justifiable de nous servir de cette expression parce que ce n'est pas une erreur que vous commettez, mais une calomnie que vous proférez de propos délibéré.

Vous savez vous même, en effet, que M. White n'est pas orangiste et vous ne le représentez comme tel que dans le but de nuire à vos adversaires.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant aujourd'hui le texte même de l'adresse faite aux jurés, aux assises de Montréal, par ce célèbre criminel, Louis Viau.

Voici comment était disposé le quadrille d'honneur au bal de mercredi soir, à la citadelle :

Son Excellence le gouverneur-général et Mme Masson.

Son Excellence le lieutenant-gouverneur et la marquise de Lansdowne.

L'hon. C. A. P. Pelletier et lady Streetfield.

L'honorable Baring et lady Evelyn Fitzmaurice, fille aînée de Leurs Excellences.

L'honorable juge Routhier et Mme Casault.

L'honorable juge Casault et Mme Pelletier.

Le lieutenant-colonel Duchesnay, D. A. G., et Mme Short.

Le lieutenant-colonel Turnbull et Mme Collin Sewell.

Les membres catholiques du Sénat ont transmis, par l'entremise de l'hon. C. A. P. Pelletier, une adresse de félicitations à Son Eminence le Cardinal Taschereau.

Son Eminence le cardinal Taschereau doit visiter cet après-midi le couvent de Sillery.

Tous les juges sont allés jeudi saluer Son Eminence, entre autres Sir W. Meredith et le juge en chef Stuart.

Le conseil de ville doit aller à 3 h.30 cet après-midi présenter ses hommages à Son Eminence le cardinal Taschereau.

Les cadeaux continuent à affluer au palais cardinal.

Son Eminence a reçu hier matin un magnifique cadeau consistant en un plateau en argent, avec théière, cafetière, sucrier, pot au lait et bol, une pièce de centre et un pot à eau en argent. Le plateau porte l'inscription suivante :

Présenté à Son Eminence le cardinal Taschereau, par le curé et la fabrique de Saint Roch de Québec, le 10 juin 1886.

Ces pièces ont été achetées chez M. Emile Jacot.

Son Honneur le maire Beaugrand est arrivé à Québec ce matin, avec une députation du Conseil de Ville de Montréal pour saluer Son Eminence le Cardinal-Archevêque.

Notre ami M. Gorman, correspondant du Globe à Ottawa, est à Québec.

Il est allé, hier, présenter ses hommages et ceux du Globe à Son Eminence le cardinal Taschereau.

Sa Grandeur Mgr Fabre a reçu une communication officielle de Rome, lui annonçant l'érection de son siège en Métro, etc.

Les conservateurs colportent depuis deux jours par toute la ville qu'ils sont sur le point de réussir à obtenir du St Siège une décoration pour Sir John, le chef orangiste, qui a prêté le serment de travailler à l'ancêtrement de la religion catholique.

Nous protestons énergiquement contre ces propos injurieux.

Ils sont un véritable scandale.

Une nuée d'employés civils vient d'être lancée d'Ottawa sur la Nouvelle Ecosse.

Le gouvernement fédéral fait du résultat de mardi prochain une question de vie ou de mort pour lui.

Le conseil de ville a adopté à l'unanimité, hier soir, sur proposition de MM. Hearn et Rhauume, appuyée par MM. McWilliam et Chambers, des résolutions de félicitations à l'occasion de l'élévation de Mgr Taschereau au cardinalat.

Le Nicoletain, conservateur, annonce que les conservateurs du comté de Nicolet ont demandé à M. Houde, marchand de St Célestin, de se porter candidat en opposition à M. Dorais, vu que celui-ci s'est montré perdard.

Les libéraux de la ville de Winnipeg ont fait le choix de leurs candidats hier tant pour la législature locale que pour le parlement fédéral.

De l'Union des Cantons de l'Est, journal conservateur et qui a combattu M. Girouard à son élection :

" M. Girouard, M. P. P., était à St Valère de Bulstrode dimanche dernier pour y parler politique. Il fut très bien reçu."

St Valère de Bulstrode est la paroisse la plus conservatrice du comté.

L'hon. M. Joly est arrivé à Québec, ce matin.

Hier aux communes, en Angleterre, Gladstone a déclaré que la dissolution aurait lieu en même temps que la prorogation.

Si le gouvernement est battu aux polls, a-t-il ajouté, je convoquerai les chambres pour le mois d'août. S'il est maintenu, la session n'aura lieu qu'en octobre.

Tous les ministres fédéraux sont absents de la capitale.

M. O. Gauthier a été invité de rendre compte de sa conduite parlementaire, à la Malbaie, le premier dimanche qui suivra la prorogation du parlement.

Les électeurs du comté de Charlevoix seront heureux d'entendre leur député dans une assemblée publique.

Sir George Errington, ancien ambassadeur anglais du St Siège, est à l'hotel St Louis.

Un roman à sensation se déroulera aux assises criminelles de septembre dans le comté d'Ottawa.

Madame Matte, une femme de guérissable, subira son procès pour s'être débarrassée de son mari et de son unique enfant par l'empoisonnement, pour épouser un jeune homme qui lui portait des attentions.

Madame Matte a été condamnée à subir son procès et enfermée dans la prison de l'Original.

Il paraît que le régime de cette prison est très sévère. Au dessous du corridor où l'accusée aura la liberté de faire la promenade, est la tombe d'un criminel, qui a été exécuté à l'Original et dont le cadavre a été enfoncé à cet endroit.

Tous les français résidents ou non résidents à Québec sont invités à assister à une assemblée qui aura lieu jeudi prochain le 17 du courant chez M. J. Fuchs, No 93 rue St Jean, à 8 heures p. m. pour prendre en considération la célébration de la Fête Nationale de la France, le 14 juillet prochain.

Hosmer, le fameux rameur qui doit lutter le 25 avec Hanlan, est attendu à Québec cet après-midi.

Sir Hector est à Québec.

M. Anctil, du bureau de poste, remplace le regretté M. Sheppard comme inspecteur des postes et le Dr Dionne prend la position de M. Anctil, comme député ministre.

ECHOS DU PARLEMENT

Les galeries publiques étaient encombrées hier. La discussion animée qui s'est faite a retenu ce nombreux auditoire assez tard dans la soirée.

Il y a des députés qui semblent n'avoir aucune notion des convenances.

Hier soir, non seulement M. Leblanc, directement en cause dans le débat, a pris la parole ; mais il a poussé l'indélicence jusqu'à voter.

Le Conseil Législatif a tué hier après midi, par un vote de 11 contre 0, le bill du collège théologique diocésain de Montréal, une institution protestante qui demandait le droit de conférer des degrés.

M. Pêchevin Jacques Grenier de Montréal, et M. McIntyre, d'Ottawa, assistaient à la séance d'hier, sur le parquet de la chambre.

L'hon. Arthur Turcotte a mis devant la chambre un bill décentralisateur ayant pour objet d'amender la loi passé l'an dernier par la législature sur les liquidations de faillites commerciales, de manière à obliger le juge à suivre l'avis des créanciers dans le choix du curateur, qui devra, dans tous les cas, résider dans le district de l'insolvable.

L'hon. M. Lynch et M. Gauthier ont fait leur réapparition à leurs sièges hier.

Le bill du gaz combustibles et celui de la commune de Laprairie, deux projets de loi très disputés, ont fini par passer 3e lecture hier soir, après avoir subi de grands amendements.

La chambre a adopté sans amendements le bill constituant légalement la paroisse de St Jean Baptiste de Québec.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE

(Séance d'hier)

Deux motions de non-confiance

MM. Taillon et Leblanc sur la sellette

Le procureur général convaincu de collusion avec des félons

Leblanc acquitté, mais non absous

Le jeu du gouvernement avec le fonds d'emprunt municipal

COUP DROIT

M. Boyer a eu les honneurs de la journée. Il a proposé une motion de non-confiance très élaborée, longuement motivée sur tous les points, que nous publierons in extenso — car elle résume admirablement tout l'historique de l'affaire Leblanc-Corneillier et fait voir dans toute sa laideur le rôle joué par le procureur général dans cette circonstance.

On se rappelle qu'en 1884, M. Jos. Tassé de la Minerve fut cité en cour d'assises par le chef de l'opposition pour libelle; son procès devait passer en même temps que celui de MM. Bulmer et Buntin. A la veille du procès, MM. Leblanc et Cornéillier se rendirent auprès de certains jurés à la campagne, à St Martin et à St François de Sales, et cherchèrent à les persuader de rapporter "non lieu" contre M. Tassé. Deux de ces jurés, MM. Dagenais de St Martin, ont juré que ces sinistres émissaires avaient particulièrement implored leur pitié pour le rédacteur de la Minerve, disant que, quant à MM. Buntin et Bulmer, c'étaient des hommes riches qui avaient le moyen de supporter une condamnation, mais que pour M. Tassé, c'était un pauvre conservateur qu'il fallait arracher aux griffes de M. Mercier, et qu'il fallait, dans l'intérêt du parti, écraser celui-ci qui faisait tant de mal à la cause conservatrice. Ces dépositions accablantes furent données devant le magistrat de police de Montréal, M. Dugas. M. Bastien, un conservateur, fut tellement indigné de cette conduite de deux avocats, dont l'un était député, qu'il porta une accusation contre les coupables. Le juge Ramsay devant lequel il se présenta se contenta de lever les épaules en disant: "C'est très grave" et l'affaire en resta là pour le moment. M. Bastien porta plainte devant le magistrat de police, devant qui les jurés vinrent donner les dépositions accablantes dont nous avons parlé. M. Leblanc fut appelé à se justifier. C'est alors que la main protectrice du procureur général commença à couvrir les coupables; mais en dépit de la bizarre conduite d'un protégé du gouvernement, M. Dubreuil, Leblanc et Cornéillier durent venir devant la cour d'assises. M. Ouimet, l'associé de l'un des accusés, ne pouvait convenablement agir comme substitut. M. Bastien offrait de choisir un avocat et de le payer; mais non, il fallait à tout prix sauver les coupables; le procureur général choisit comme substitut, M. Pagnuelo, son propre associé, un avocat si peu fort en droit criminel que dès le début il fit une gaucherie qui fut fatale à l'accusation. Les allégués essentiels furent oubliés dans l'indictement, et les accusés n'échappèrent à une condamnation qu'à la faveur de ce défaut de forme.

La collusion du procureur-général avec les accusés est évidente dans cette affaire. Le substitut qu'il choisit, si malheureusement, suivant l'expression pittoresque de M. Boyer, était plutôt un prostitué.

— La justice, ajoute le député de Jacques Cartier, est ordinairement représentée sous la forme d'une femme tenant une balance et un glaive et ayant un bandeau sur les yeux. Cette fois, je la soupçonne d'avoir triché en regardant par dessous le bandeau, et comme je l'ai vue sur une vieille caricature, cliquant de l'œil aux accusés. La loi a été violée, et ce qui aggrave le cas, c'est qu'elle l'a été par deux députés dont la mission est de faire les lois.

M. Boyer dit, en terminant, que les insinuations perfides, mais très vagues, que le procureur-général ne cesse de faire contre le caractère du chef de la gauche l'ont engagé à porter cette accusation directe. M. Taillon n'a-t-il pas dit ces jours-ci que, s'il avait été à Montréal, il aurait voté contre M. Mercier comme bâtonnier général, et ne vient-il pas tous les jours répéter devant la chambre des insinuations contre le caractère du chef libéral? Ces provocations justifient l'opposition dans

l'attaque directe qu'elle porte aujourd'hui contre le procureur-général.

DES BIAIS COMME TOUJOURS

Mais, suivant leur habitude, la droite n'ose pas affronter la véritable question. M. Leblanc feint de croire que c'est à sa personnalité qu'on en veut. Il plaide sa propre cause, tandis que c'est d'un acte ministériel qu'il s'agit. Au reste, le député de Laval est resté dans ses attributions ordinaires: il a insulté tout le monde, M. Mercier; les libéraux qu'il traite de mouchards; M. Bastien, un homme, dit-il, qui a plus de rancune que d'autre chose; les jurés qui l'ont dénoncé; ceux aussi qui étaient appelés à le juger; il parle d'un M. St Amour, qui a agi dans son affaire avec M. Bastien, et le traite de misérable.

La droite a écouté assez froidement cette tirade, dont le seul objet était de tenter de réhabiliter une réputation passablement avariée. M. Leblanc n'a réussi qu'à enthousiasmer le toupet du père Picard.

FIERZ RIPOSTE

M. Robidoux a ramené le débat sur son terrain. Il a traité la grave accusation portée contre le procureur-général en avocat disert, établissant que l'avocat choisi par M. Taillon avait omis une alléguée essentielle dans l'acte d'accusation formulé contre Leblanc et Cornéillier.

La réponse qu'il a faite aux insultes du député de Laval a été incisive.

— Il nous traite de mouchards; mais si nous sommes des mouchards, que sont-ils donc, de l'autre côté de la chambre? Si les délateurs sont d'un côté, les criminels sont de l'autre. [Appl.]

M. Robidoux a aussi rappelé l'affaire Tassé et fait voir que, pour soutenir la Minerve dans ses attaques contre le chef de l'opposition, le parti conservateur était tenu d'invoquer son propre déshonneur. En effet, M. Tassé prétendait que les conservateurs avaient acheté le chef libéral; si c'était vrai, le parti conservateur avait commis une turpitude.....

LA MORALE DE M. FLYNN

Le solliciteur-général a fait une de ces réponses entortillées dans lesquelles il excelle. Il est venu tout près de justifier l'offense commise par Leblanc et Cornéillier; à l'entendre, c'est un vieux délit, tombé en désuétude, que M. Leblanc ne connaissait pas..... il est si jeune! En cherchant à arracher à des jurés la promesse d'acquiescer M. Tassé parce qu'il était un pauvre conservateur, l'innocent député de Laval pouvait croire bien faire; il pouvait être de bonne foi: telle est la thèse de M. Flynn. Quelle morale large, facile, élastique, que celle-là.....

Le solliciteur-général a du reste admis que M. Pagnuelo s'était trompé; mais, dit-il, quel est l'avocat qui ne se trompe pas?

Il a terminé, lui aussi, par des provocations; il a accusé les libéraux de s'être constitués dans ce pays les critiques des décisions des tribunaux.

UN RÉQUISITOIRE DE M. GAGNON

A la veille, M. Gagnon s'est chargé de répondre à toutes ces provocations. Il a prononcé hier soir une de ses philippiques acérées, entraînant, chaudes, dont il a le secret. Il a traité M. Leblanc, ce grand cabaleur de jurés, comme il le méritait. S'il y a une grave offense, c'est bien de chercher à corrompre les jurés. C'est un vieux péché usé, dit M. Flynn, qui ne se rencontre presque plus: on sait bien pourtant que plus un crime est grave, plus il est rare. [Appl.]

Quant aux députés qui comme M. Leblanc sont les insulteurs banals de la chambre, M. Gagnon leur a donné une raclée dont ils se souviendront.

Il a noblement vengé son chef des calomnies relatives au règlement de la contestation de feu M. Mousseau. J'ai eu, dit-il, la preuve que les \$5,000 n'ont pas profité à M. Mercier, mais ont été employées dans l'intérêt de la cause libérale. [Appl.] Je crois que mon chef n'a eu qu'un tort en cette affaire, c'est de ne pas en avoir exigé davantage, et j'espère bien que, si jamais les conservateurs nous retombent sous la patte, ils ne s'en tireront pas à aussi bon marché! [Rires et appl.] Ce qui m'amuse, c'est de voir nos adversaires nous reprocher sans cesse de manquer d'habileté, de cette astuce, de cet art qui les distinguent. Ils devraient pourtant trouver que cette fois notre chef a fait preuve d'une certaine habileté.....

Le député de Laval nous défie, du plus petit au plus grand, d'aller le rencontrer dans son comté. Défi amusant, et en même temps peu courageux: il n'y a que ceux qui ont peur qui provoquent les adversaires à aller battre sur leur propre terrain. Je pourrais lui renvoyer le gant: qu'il vienne dans mon comté, et je lui promets une soupe à son goût, brûlante s'il le veut. [Rires]. Franchement, le comté de Laval est bien tristement représenté.

Le solliciteur-général nous appelle les insulteurs de la magistrature, et pour-

tant ceux qui font métier d'insulter les autorités les plus sacrées, n'est-ce pas les conservateurs qui ont abreuvé d'injures les juges Caron, Dorion, Henri Taschereau, Jean Thomas Taschereau, qui ont insulté les gouverneurs, l'Université Laval, l'archevêque? [Appl.] Tory veut dire taré. Quand un libéral cesse d'être vertueux, il se fait conservateur. Le parti qui gouverne depuis trop longtemps la province est corrompu jusqu'à la moëlle; il le prouve tous les jours. On a parlé de justice prostituée; oui, elle l'a été trop souvent; elle l'a été à Montmagny dans la cause de la Reine vs Lépine, elle l'est ici tous les jours dans cette enceinte, où les violations de la loi sont approuvées, où toute la législation se fait au point de vue du parti, comme le public a pu le voir par les révélations qui viennent d'éclater au sujet de l'affaire de St Barbe.....

L'OPPOSITION A LE DERNIER MOT

Ce mot de Sainte Barbe agit comme un ressort sur M. Cameron, qui sent le besoin d'expliquer la position scabreuse dans laquelle l'ont mis les imprudences de MM. Martel et Leblanc.

M. Stephens demande s'il sera dit qu'en ce pays on peut impunément tenter de corrompre les jurés. En ce cas la démoralisation est rendue à un degré désolant.

L'hon. M. Blanchet cherche à défendre son collègue le procureur-général: mais ses arguments n'ont rien de neuf. D'après lui, il n'y avait dans la loi aucune formule applicable au cas de MM. Leblanc et Cornéillier.

— Pardon, l'interrompt M. Mercier, voici le volume, vous trouverez la formule à la page 231.....

Très embarrassé, le secrétaire provincial finit bientôt par laisser la parole à M. Taillon, qui commence par la banalité ordinaire: l'affaire a déjà été discutée l'an dernier et la chambre s'est prononcée. Il n'y a plus à y revenir.

Il prétend qu'il n'est associé de M. Pagnuelo que pour la forme; lorsqu'il est devenu ministre, il a demandé à M. Pagnuelo la faveur de mettre son nom sur l'enseigne, voilà toute la société.

Son discours n'est qu'une longue suite d'insinuations malicieuses, trop vagues pour être relevées, assez explicites pour insulter. Ce n'est pas le langage d'un homme franc: on attaque directement, on ne louvoie pas de la sorte. "Il y a des hommes, dit-il, il y a des journaux....." Rien de catégorique.

Le procureur-général suppose ainsi toutes sortes de motifs et d'actes disgracieux à ses adversaires et va jusqu'à déclarer qu'il y a des hommes dans le parti libéral, — sans oser les nommer — aux côtés de qui il ne voudrait pas servir, même pour servir son pays! Quelle noblesse! quelle grandeur d'âme!

L'expérience de M. Lemieux en droit criminel le désignait naturellement pour prendre part à ce débat et a été d'un précieux secours à la chambre. Le député de Lévis a traité cent arguments pour établir la complicité du procureur-général dans la conspiration montée pour sauver deux amis de la prison et du déshonneur. Quant à ceux-ci, leur audace est étonnante: ils n'ont pas le droit de se prétendre disciples, M. Leblanc n'a pas le droit de venir dans cette chambre poser en innocente victime. Ils sont encore sous le coup d'une accusation infamante, tout comme un meurtrier qu'on relâcherait par suite d'une infirmité dans l'acte d'accusation. [Mouvement.]

L'hon. M. Mercier a clos le débat par quelques observations supérieures sur l'honneur et la déconsidération dont cette vertu incomprise est l'objet de nos jours.

Il a répondu aux insolences du procureur-général par quelques mots dont le calme et la dignité faisaient contraste avec les attaques de nerfs du chef de la droite.

Il était près de 2 heures quand le vote fut pris sur la motion Boyer, qui a été rejetée par 40 contre 16, l'hon. M. Turcotte votant avec l'opposition.

A la demande de nos amis, la majorité se déclare prête à voter sans débat sur une nouvelle motion de non-confiance. Il restera acquis dans l'histoire de notre province qu'il fut un Parlement où la discussion était inutile, où l'on répondait à tout par le vote; quelle disgrâce pour notre pays!.....

M. Laliberté a proposé de censurer le gouvernement pour son injuste favoritisme à l'égard de Sherbrooke dans le règlement des affaires d'emprunt municipal. Sa motion, dont nous publierons le texte, est en soi-même une étude complète de toute la question.

La majorité, sans rien vouloir entendre, l'a repoussée machinalement 39 voix contre 15, puis s'est empressée d'aller se coucher. Il était près de 3 heures; les premiers lueurs crépusculaires éclairèrent ce triste défilé de nullités et d'incapacités courbées sous le poids de deux autres mauvais votes.

LE PLAIDOYER D'UN GRAND CRIMINEL

Le forçat Viau s'est défendu lui-même en cour d'Assise à Montréal.

Le juge l'ayant invité à adresser la parole aux jurés s'il le juge à propos, Viau demanda si quelqu'un voulait parler pour lui. Personne ne se présentait. Il était onze heures et vingt cinq minutes; la cour était encombrée: il parla en ces termes:

Messieurs les jurés, comme vous avez pu le voir par les dépositions données contre moi, mes accusateurs et leurs témoins se sont grandement contredits. Au commencement de leurs témoignages, ils disaient une chose, et si je les questionnais ensuite, ce n'était plus la même chose du tout. Au commencement tous m'avaient vu, à la fin personne ne m'avait vu.

Vous voyez le peu de sympathie que j'ai pour moi. Je suis un misérable prisonnier et j'ai été traîné ici pour me faire écraser. On sait qu'un condamné n'a jamais les sympathies du public.

On ne peut avoir de sympathie lorsqu'on est forçat, qu'on s'est enfui, sans faire aucun mal cependant. J'aurais pu faire du mal: je n'ai pas voulu. Je n'ai fait de mal à personne; ma conscience ne me reproche rien. J'ai voulu recouvrer ma liberté; je vous dirai pourquoi.

On m'accuse d'avoir voulu tirer sur le garde Chartrand. Comment peut-on dire que j'ai tiré sur lui; que c'est moi, plutôt que Peters? Chartrand lui-même dit que nous sommes montés droits sur le mur, en hommes; qu'il m'a crié, que j'ai retraité. Il dit m'avoir vu la seconde fois dans l'espace entre la planche et le mur. Il m'a donc reconnu par le front. Comment, à 60 pieds de distance, dans un petit espace de trois pouces, peut-il reconnaître un homme en ne lui voyant que le front recouvert en partie par un chapeau, casque ou calotte.....?

Messieurs les jurés, on dit que c'est moi qui ai tiré. Cependant les gardes viennent jurer que sept à huit coups de revolver ont été tirés en une demi-minute. Il fallait donc que plusieurs vissent tirer ensemble.

Le garde Saunders, qui du haut du mur était plus que n'importe qui à portée de voir ce qui se passait, jure qu'il a vu cinq ou six prisonniers monter ensemble; que tous ont tiré. Il n'a pu les distinguer. Cependant, il est au nombre des gens qui sont contre moi, chose bien naturelle pour un garde d'être opposé à un prisonnier.

Le député préfet Ouimet a dit lui-même, dans son témoignage contre Lévéque que ce dernier avait tiré, et aujourd'hui, il dit que je suis le seul à avoir tiré, peut-être Peters.

Messieurs les jurés, vous voyez qu'ils se sont donné la main au pénitencier de St Vincent de Paul pour venir m'écraser ici; ils ont tous juré la même chose, sans broncher. Mais lorsque je leur ai posé des questions, ils se sont embrouillés, contredits et ont dit le contraire de ce qu'ils avaient dit. Donc, ces officiers se sont parjurés.

Ah! oui, messieurs, on veut m'écraser; ma mort est décidée. Si je n'ai pas été tué dans la dernière révolte, c'est qu'ils n'ont pas eu la chance de me tuer.

Si je n'ai pas été tué, c'est un cas miraculeux.....oui, un cas vraiment miraculeux.

J'étais à trente pieds du mur et les balles me sifflaient aux oreilles, mon pauvre compagnon est tombé mort à mes côtés. On tirait en dedans des murs, oui en dedans des murs, sur nous qui étions à 20, 30, 40 et 50 pieds du mur.

On voulait me tuer. J'ai été pris de désespoir; j'aurais bien pu me suicider, mais j'aurais été trop mal; Dieu qui m'a donné la vie m'aurait certainement puni.

On tirait sur moi, pourquoi? Pourquoi ne tirait-on pas sur les autres qui travaillaient dans le mur pour s'évader? C'est moi qu'on voulait abattre.....

J'ai voulu avoir justice. J'aurais désiré que M. le préfet Lavolette fût présent à cette boîte; lui vous aurait dit ce qui en est. Il était là dans la cour; remarquez ce fait.

Il est tout naturel qu'on fasse passer que je suis un de ses ennemis. Je ne suis pas un de ceux qui ont voulu lui faire du mal; loin de là. J'ai été un des premiers à prendre sa part. Même, il m'a remercié de l'avoir protégé contre une bande de fous, d'idiots et de fanatiques.

Deux gardes armés de carabines étaient chaque côté de nous, ils ont tiré, il n'y a pas de doute. Il disent n'avoir tiré qu'un coup dans toute cette bagarre. Où ont-ils tiré? On ne sait où.

Je vous rappellerai qu'autrefois il est déjà arrivé qu'un garde ait tiré sur un autre officier, lors d'une évasion; il l'a tiré dans le ventre.

Le garde Paré, qu'a-t-il fait? Il n'a pas tiré sur les fugitifs comme c'était son devoir, non; c'est sur nous qu'il a tiré, sur nous qui

étions à 50 pieds du mur. Il n'avait pas le droit de tirer sur notre groupe.

Vous ne savez pas pourquoi? Je vais vous le dire.

On sait très bien au pénitencier qu'il y a deux partis parmi les officiers; M. Lavolette, le préfet, a le sien, le député préfet M. Ouimet à l'autre. Il y a des gardes qui n'aiment pas M. Lavolette. Quelques uns de ces gardes étaient sur le mur. Au lieu de tirer sur les fugitifs qui escaladaient le mur, ils ont tiré sur notre groupe, ils ont tiré sur le préfet Lavolette, (Sensation dans l'assemblée). Oui, il ont tiré sur lui. C'est si bien vrai que la balle qui l'a frappé, a traversé le chapeau d'un homme qui le tenait. C'est pas d'autre qu'une balle de carabine qui l'a frappé.

Mes accusateurs Chartrand et Lavolette ont juré que Peters avait tiré comme moi. Il pouvait le blesser comme moi. Les faits sont là. Pourquoi n'a-t-on pas amené Peters ici?

Vous voyez le peu de sympathie qu'on me porte. Ceux qui ont eu la conscience de ne pas compter de mentes ont dit que les coups ont été tirés ensemble.

Mais c'est à moi qu'on en veut. Je ne sais ce qu'on veut faire de moi.

Messieurs, on veut me condamner encore. Eh! bien, je dois être assez indifférent à cette condamnation. Mon idée est que je ne vivrai pas huit ans que je dois encore faire au Pénitencier. Je suis malade, à l'heure qu'il est. Oui, je suis malade pour avoir été enchaîné au fond du dongeon, comme une brute, pire qu'un assassin, un meurtrier. Ah! oui, messieurs, j'ai vu là des assassins, qui respiraient un air pur loin des dongeons, loin des boulets et des chaînes.

Moi, on m'a enseveli dans un souterrain infect, où aucun air ne pénétrait. Là, lié par une chaîne de vingt livres, attaché par un cadenas de sept livres, j'ai tombé malade.

Deux médecins de Montréal ont eu assez de sympathie pour venir me visiter. Ils ont eu pitié de mon état, et ont supplié le surintendant Moylan d'adoucir ma captivité. J'avais demandé le Dr Pomville pour me soigner. Il est venu, mais il est entré comme un accusateur. Ce n'était ni son droit, ni son affaire de me traiter de la sorte. Une chance, une punition du bon Dieu peut être le même soir le même médecin s'est démanché une jambe. (Rires bruyants.)

Le juge rappelle l'accusé à la question.

Viau reprend: je suis, M. le juge, à démontrer que ma dernière punition a altéré ma santé. Quels traitements j'ai soufferts! On m'a jeté dans un dongeon; les autres révoltés étaient gardés par des gardes. Ils respiraient un bon air. Moi, au dongeon! Quand on m'a vu très malade et affaibli, M. Moylan m'a remis à l'air, dans les cellules comme les autres. Mais pour avoir dit deux mots à un autre prisonnier, on m'a jeté de nouveau au dongeon, les chaînes aux pieds et aux mains et dix jours au pain et à l'eau.

J'en suis pas sur M. Ouimet, mais je raconte les souffrances que j'ai endurées.

Voyez cette plaie que j'ai sur la tête, c'est un coup de cadenas que j'ai eu. J'ai souffert des douleurs atroces par cette blessure. J'ai un mal de tête qui me rend fou, enragé; et ces gardes que j'ai protégés viennent m'accuser ici.

J'étais malade, on m'a mis à l'ouvrage le plus dur du pénitencier, au milieu du bruit des tailleurs de pierre. J'étais là trois minutes au plus, la tête me fendait, je me plongeais la tête dans l'eau, j'ai demandé de me changer de département, parce que cet ouvrage était mortel à ma santé. J'ai demandé, supplié, inutilement. Le docteur m'a répondu que je mourrais avant de sortir de cette boutique.

On veut me faire mourir, on me faisant travailler contre ma santé. On dit que je suis l'archi-chef. Je ne connaissais rien trois heures avant.

Cette révolte a été causée par la nourriture servie aux prisonniers. Si le projet était ici, il le dirait.

Le vendredi, les prisonniers ont eu pour manger une sorte de graisse noire fondue. Vingt prisonniers ont été malades.

J'ai déjà été assez puni. On m'a jeté au dongeon, non pour me garder, puis que les faits ont fait voir que je me suis sauvé. Il est naturel que si le gardien me dit: "Va-t'en", je m'en vais. (Rires.)

Je ne suis pas envoyé au pénitencier pour me garder moi-même, mais pour être gardé.

Je n'ai pas tiré sur Chartrand. Si je suis coupable, qu'on me condamne, mais je demande justice.

Viau termina son adresse à une heure moins le quart.

Le juge fit sa charge au juré qui se retira.

A une heure et douze, les jurés rendirent un verdict de coupable de tentative de meurtre sur le garde Chartrand.

SOUSCRIPTIONS

Liste de ceux qui ont souscrit \$1.00 et au-dessus, afin de présenter un témoignage d'estime et de vénération à S. E. le cardinal Tasche reau.

Le montant souscrit jusqu'à ce jour dans la paroisse de St Roch est de \$847.32.

\$50.00—Gaspard Rochette.

\$25.00—G. Bresse, Charles Brochu.

\$20.00—Un ami, J. Lemesurier, J. B. Laliberté.

\$15.00—Joseph Gauthier & frères.

\$10.00—Ol. Rochette, Dés. Guay, J. A. Mailloux, Chs St Michel, Dr D. Catellier, P. V. Valin, J. E. Martineau, W. E. Brunet, P. F. Rhéaume, Turcotte et Provost.

\$7.50—H. Gagnon.

\$5.00—Un ami, Geo. Roy, J. V. Dugal, Ls. Falardeau, D. Drolet, Benj. Rousseau, Wm. Carrier, Ant. Bonhomme, F. X. Laflamme, G. Bernier, E. Marcoux, Chs Samson, A. B. Dupuis, H. A. Bédard, Joseph Mathieu, Dr D. Brochu, J. A. Lan glais, B. Allard, Mme Ls Provost, J. E. Bigaquette, J. Duchesneau, Elie Martineau.

\$4.00—J. P. Rhéaume, Jos. Picard, Maur. Marcoux, E. Jacot, Robitaille et Savard.

\$3.00—Félix Gourdeau, A. Beau doin, Ov. Bouchard.

\$2.50—M. Doyle.

\$2.00—A. A. Cantin, Ls Julien, Olivier Bégin, E. J. Dubeau; F. X. Lepage, Frs Brouard, P. Dugal, Ls Poiré, J. D. Latulippe, Ls Leclerc, O. Goulet, Aug. Laberge, M. Gingras, Capt. Boulanger, M. Normand, P. P. Giguère, Et Hudon, Dr W. A. Verge, W. Miller, F. L. Gauvreau, F. X. Giguère, Jos. Martineau, Ant. Pâquet, R. O. Vallée, B. Ans. Armen, L. A. Côté, E. Lortie, Mme Théop. Hudon, Alex. Rhéaume, P. B. Dumoulin, M. A. Montminy, J. C. Dorion, F. Simard, F. Bouret, Mme S. Fortin, Morency & frères, Phil. Brunet, O. Chalifour.

\$1.50—J. Pâquet, G. Lépie, A. Fortin, T. Bernier, Louis Morin, F. O. D'Autheil.

\$1.00—P. Bidégaré, M. Legaré, P. Bonhomme, Frs Labrecque, Mme Poliquin, Mme P. Cloutier, un ami, Elz. Côté, Gasp. Germain, N. Gourdeau, Elz. Falardeau, J. B. Z. Dubeau, Mme Oct. Morency, A. Leclerc, F. F. Grefard, J. B. Langtier, T. Parent, Jacq. Falardeau, L. E. Blais, Jean Marquis, Ed. Auger, J. Lepage, D. Lapierre, A. Blondeau, J. J. Barbeau, A. Dion, P. Chauvette, C. S. Rivier, Z. Loras seur, Et. Légaré, J. G. Vallière, G. Lavoie, C. Leclerc, F. X. Lamothe, P. D. Mercier, Alf. Leclerc, Jean Vail lueourt, O. Bea, Gervais & Hudon, J. B. Rousseau, O. Leclerc, Et. Gauvin, J. E. Asselin, J. N. Proulx, Jos. Giguère, P. S. Brown, C. A. Bédard, G. Bouchard, F. Nadeau, G. Lapointe, P. Décourcy, Jos. Rosa, F. X. Beau d'ain, E. Girardin, F. Morissette, P. Trudel, A. Gagnon, M. Simard, G. Lépine jr., A. Beaubien, P. B. Rousseau, E. T. Coulembé, S. Ségué, J. L. Bois seau, F. Larose, J. B. Caouette, Ph. Huot, E. Ducharme, Jos. Carrier, Ths. Robitaille, Jos. Bernier, Ls. Dugal, A. Bacoquet, T. Chamberland, Jos. Nadeau, Kloi Picard, Un ami, Ferd. Bissonnette, Z. Pâquet, Bruno Delamarre, Guil. Bouchard, L. S. Bernier, Georges Pelletier, Elz. Saint-Pierre, H. A. Paré, Mme E. Taschereau, Auger, Ant. Pouliot, Chs Vézius, P. Déry, F. E. Syvain, Frs Crépault, N. Laberge, Chs A. Parent, Chs E. Roy, Jos. Charest, R. Guay, F. X. Gingras, O. Vocelle, R. Cauchon, E. Pelchat, F. X. Dion, A. Côté, Mme Crépault, Elz. Vocelle, J. B. Robitaille, Dr R. G. Matte, E. T. Nesbitt, Eug. Rouillard, Mme F. Soucy, F. M. Lachaine, Ed. N. Blais, Mme A. E. Davaeu, J. N. Fortin, J. N. Goulet, A. G. D. Vallerand, F. X. Drolet, Elisée Roy, A. Z. Jouvin, E. Racicot, Jos. Rouleau, G. Lemelin, J. E. Boily, G. W. Pelletier, Ph. Huot, Chs Bellerive, Deschêne et Gingras, J. Légaré, Olivier Vallée, H. Pouliot, Alf. Lortie, Frs Sausaon, Jos. St Pierre, J. B. Michaud, Chs Goulet & fils.

Les autres journaux, sont priés de reproduire.

J. E. Martineau, Secrétaire.

NOUVELLES LOCALES

AUJOURD'HUI 12 JUIN : Vigile de la Pentecôte—Lever du soleil à 3 h. 57, coucher à 7 h. 32. Quarante-Heures demain à l'Hôpital-Général. Temps : ensoleillé, calme et chaud.—Thermomètre : 70°.

SON EMINENCE LE CARDINAL A LÉVIS

Lundi prochain, Son Eminence le Cardinal Taschereau ira dire la messe de première communion et donner la confirmation dans l'église de Notre-Dame à Lévis.

C'est la première fois, depuis son élévation au cardinalat, que Son Eminence laissera la ville pour aller présider à une cérémonie religieuse dans l'archidiocèse.

La ville de Lévis, à l'occasion de ce mémorable événement, se propose de faire une réception digne de l'honneur qu'elle reçoit. Il est probable que les citoyens présenteront une adresse à Son Eminence.

On se propose de paviser les rues par où le cardinal et sa suite passeront pour se rendre à l'église.

La cérémonie religieuse à l'église commencera à 6.30 du matin.

ASSEMBLÉE

Demain, à l'issue de la grand'messe, il y aura à la salle du conseil de Saint Sauveur, une assemblée publique pour affaires importantes.

STE ANNE, STE ANNE

Pour faciliter les personnes qui désirent faire leur pèlerinage à Ste Anne de Beupré, séparément d'avec celui de la société St Vincent de Paul, le magnifique vapeur *Pèlerin*, capt. Baker, laissera le quai Champlain, demain, dimanche, le 13 courant, à 6 h. a. m., et touchera au ponton de la traverse à Lévis.

Prix du passage, 50c. quai compris.

L'AVENIR DE LA RACE CANADIENNE FRANÇAISE

Il vient de mourir, le 26 avril courant, à la maison de St Alphonse, canton de Thetford, une femme qui certes a mérité de la patrie, par le nombre de fils qu'elle lui a donnés.

Madame Genest (née Marguerite Beaudet) naquit à St Valier vers 1815, s'y maria à l'âge de 14 ans et demi à Cha les Genest-Labarre, cultivateur de St Henri de Lauzon.

Ce couple, uni jusqu'en janvier 1873, époque du décès de l'époux, a fourni un exemple de fécondité très rare, pour ne pas dire unique.

Madame Genest durant les trente années de son mariage, et sans avoir de jumeaux, donna le jour à TRENTE-DEUX enfants.

De ce nombre huit vivent encore, dont un couple est servi pendant quel que temps dans la milice, et l'un fut envoyé en Angleterre pour prendre part au concours de tir en 1831.

Madame Genest, qui jouissait d'une excellente santé, était encore alerte, fraîche et promettait de vivre encore longtemps. Elle a été emportée par une inflammation de poumons. Elle a été inhumée à St Henri de Lévis, le 30 avril.

En face de cette fécondité prodigieuse, l'on se demande s'il est encore possible de douter de l'avenir de la race canadienne, et de croire à l'anéantissement de notre langue et de nos croyances.

HISTOIRE D'OURS

M. Pierre Cauchon, cultivateur du Château-Richer, a capturé trois oursours qui jouaient à cent pas de sa maison. M. Cauchon s'est armé de son fusil et s'est bravement élancé pour les capturer. A son approche, les oursours se sont réfugiés dans un arbre; mais la mère ourse lui a fait face; M. Cauchon lui a déchargé son fusil dans l'épaule et l'ourse, mère dénaturée, a pris la fuite et a abandonné ses petits que M. Cauchon a capturés sans peine.

REMERCIEMENTS

L'Union des tailleurs de pierre, à une assemblée tenue le 11, a voté des remerciements à leurs généreux patrons pour leurs souscriptions à l'achat d'un drapeau.

GRANDE EXCURSION A SHERBROOKE

Le 4 juillet l'Union St Joseph à St Roch fera une magnifique excursion à Sherbrooke.

Voilà l'annonce que nous publierons prochainement.

INAUGURATION

C'est demain après-midi qu'aura lieu, à la chapelle Notre-Dame de Lourdes, de St Sauveur, l'inauguration d'un magnifique orgue fabriqué par M. Déry, de cette ville.

LA ST-JEAN-BAPTISTE

Hier soir, réunion de l'association de messieurs les tanneurs et corroyeurs de Québec, aux fins de s'organiser pour la Saint Jean-Baptiste.

Pour la Dyspepsie ou une faible digestion. Prenez l'Eau de St-Léon après chaque repas et avant de déjeuner pour la Constipation.

Gingras, Langlois & Cie QUEBEC

L'assemblée était nombreuse et comprenait la plupart des employés de manufactures de la rue St Valier.

Nos amis MM. Arthur Delisle et Joseph Tarcotte, avocats, appelés à prendre la parole, l'ont fait avec une verve et un patriotisme qui était à l'unisson des sentiments de l'auditoire.

Les messieurs suivants ont été élus officiers :

Président—Gaspard Rochette.

Vice président—Gaspard Germain.

Secrétaire—Jos. Blondeau.

Trésorier—Viric Germain.

Comité : Les chefs d'atelier de toutes les manufactures dont les propriétaires font partie de l'association.

Nous invitons toutes les sociétés ouvrières, industrielles et autres à suivre l'exemple patriotique de messieurs les tanneurs et corroyeurs, afin que rien ne manque à la grande démonstration du 25 juin.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC

Tous les membres de l'Institut canadien sont priés de se réunir lundi prochain le 14 du courant à 4 heures moins un quart p.m. pour aller présenter leurs hommages à Son Eminence le cardinal Taschereau.

Le départ aura lieu des salles de l'Institut, à 4 heures moins un quart précises.

Par ordre J. G. COUTURE, Sec. Arch.

AVIS

Les personnes qui ont été nommées par le comité des citoyens pour solliciter des souscriptions dans les différents quartiers de la Haute-Ville de la Basse Ville et du Palais dans le but d'offrir à Son Eminence Mgr E.A. Taschereau Cardinal Archevêque de Québec, un témoignage d'estime et de vénération, sont priées de vouloir bien s'unir à l'Hôtel de Ville samedi le 12 du présent à sept heures et demie du soir pour faire un rapport final et verser entre les mains du trésorier général le montant des souscriptions.

Par ordre du président, J. D. BROUSSEAU, Secrétaire.

Québec, 7 juin 1886.—6 fs.

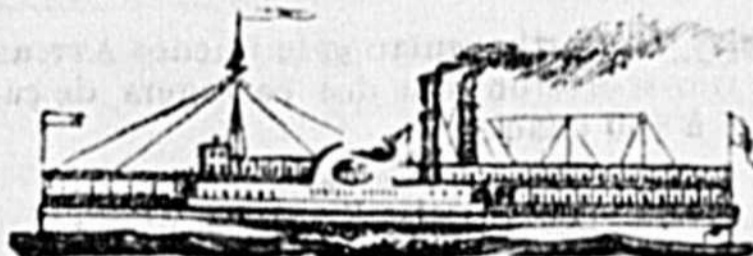
AVIS AUX MERES

Le sirop calmant de Mme Winslow devrait toujours être administré aux enfants qui sont dans la période de la dentition. Ce sirop calme l'enfant, amolli les gencives, fait cesser les douleurs, fait disparaître toutes les coliques et est le meilleur remède pour la diarrhée. —Vingt centimes la bouteille. 10 mai 1886—la. q & h.

MARIAGE

Au couvent de Jésus-Marie, St Michel, M. Sifroi Riopel, de Montréal, à Dame Veuve Elméline Michand née Deziel. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le curé Deziel.

ANNONCES NOUVELLES



GRAND

Pèlerinage Annuel

BONNE STE-ANNE

L'UNION ST-JOSEPH A ST-ROCH

MARDI, LE 29 JUIN Fête de la St-Pierre

Le magnifique vapeur *Pèlerin*, capitaine Baker, a été nolié pour la circonstance. M. le chapelain de la société, le rév. F. X. Pagny, sera aidé de plusieurs autres prêtres pour entendre les confessions sur le bateau. Un chœur puissant, composé des membres de la société, accompagnera les pèlerins.

Prix du passage, 50c. quai compris. Enfants, moitié prix. Départ du quai Champlain à 6 heures précises.

Cartes en vente chez le président de la société M. J. E. Martineau, des membres du comité, ainsi que le matin sur le bateau.

Par ordre, J. B. DROUYN, J. B. LAMONTAGNE, Président, Secrétaire, du comité d'organisation.

POELES A L'HUILE DE CHARBON



INDISPENSABLE POUR L'ETE



Variete et Nouveaute

A vendre aux prix des manufactures par

F. O. VALLERAND.

92, Cote Lamontagne et 33, rue Notre-Dame.



QUEBEC-CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et des Montagnes Blanches

La seule ligne ayant sur tout son parcours des chars palais et des chars doritoirs sans transbordement entre Québec et New York

La route la plus directe et la meilleure pour Boston et tous les points de la Nouvelle Angleterre via Sherbrook et le lac Memphringog

LE OU APRES LUNDI LE 14 JUIN les trains quitteront Québec :

EXPRESS—Départ de Québec par le bateau passera à 2.15 p.m. de Lévis à 2.45 p.m.; arrive à la Jonction de la Beauce à 4.40 p.m.; arrive à Sherbrooke à 8.49 p.m.; arrive à New Port VI, à 10.30 p.m.; arrive à Boston à 8.30 a.m.; arrive à New York à 11.45 a.m.

Les chars palais et chars doritoirs Monarque avec buffet circulent jusqu'à New York sans transbordement.

MIXTE—Part de Québec par le bateau passera à 2.30 p.m.; de Lévis à 3.00 p.m.; arrive à la Jonction de la Beauce à 6.45 p.m.; arrive à St François à 7.45 p.m.

Les trains arrivent à Québec :

EXPRESS—Part de New York à 4.20 p.m.; de Boston à 7.00 p.m.; de New Port à 6.00 a.m.; arrive à Lévis à 2.30 p.m. et à Québec par bateau passera à 2.30 p.m. Chars palais et chars doritoirs Monarque avec buffet marchent de New York à Québec sans transbordement.

MIXTE—Part de St François à 6.00 a.m.; de la Jonction de la Beauce à 7.25 a.m.; arrive à Lévis à 11.15 a.m. et à Québec par bateau passera à 11.39 a.m.

Train rapide, beau paysage et racordements certains

Les trains et express de New York et Boston circulent directement sur cette ligne. Le bagage est étiqueté entre tous les endroits.

Pour billets et autres informations s'adresser au bureau général des billets, en face de l'Hôtel St Louis.

R. M. STOCKING, Agent. JAS. B. WOODWARD, Gérant-général.

J. B. WALSH, Gérant général des passagers.

Pèlerinage Annuel

— A LA —

BONNE STE-ANNE DE BEAUPRE

La société St-Vincent de Paul de Québec sous la direction de M. H. Tétu, chapelain fera son pèlerinage annuel à la Bonne Ste-Anne de Beupré, Dimanche, le 13 juin, à 6 h. 30 a. m.

Le vapeur *Brothers*, capitaine Fortier, partira du quai Champlain à 6 h. 30 a. m.

Prix du passage, aller et retour, quai compris, 50 cts.

Plusieurs membres du clergé seront au nombre des pèlerins.

Il y aura confession à bord du bateau.

Grand'messe, salut solennel et vénération des reliques de Ste Anne et de St Vincent de Paul. Une magnifique statue de St Vincent de Paul sera bénie à bord du bateau. Un chœur choisi rehaussera l'éclat des cérémonies religieuses. Tous les membres actifs, honoraires et bienfaiteurs de la société ainsi que les amis de l'œuvre sont spécialement invités à se joindre à ce pèlerinage avec leurs familles.

Des cartes seront en vente sur le quai. Ce pèlerinage aura lieu de beau comme de mauvais temps.

J. B. THIBAUDEAU, Président et trésorier du comité d'organisation. 9 avril

TERRE A VENDRE

Une des plus belles fermes de Ste Julie de Somerset, formant 200 acres en superficie —très fertile, bien bâtie, à deux milles de l'église.

Conditions faciles. S'adresser à ARCHIBALD McKILLOP, Eto. Julio. avrH 3m

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montmagny No 399

Dame Marie Boulanger, de la paroisse de St Magloire, épouse de Jean Lamontagne, cultivateur, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse

vs Le dit Jean Lamontagne, Défendeur

Une action en séparation de corps et biens a été instituée en cette cause. Montmagny, 12 mai 1886. P. AUG. CHOQUETTE, Proc. Dem.

18 mai 1m

LOTERIE NATIONALE De M. le Curé Labelle

VALEUR DES LOTS PREMIERE SERIE..... \$50,000 00 GROS LOT - \$10,000 DEUXIEME SERIE..... \$10,000 00 GROS LOT - \$2,500

Grand tirage final des lots DE CETTE LOTERIE LE 11 AOÛT PROCHAIN

LES GROS LOTS SERONT TIRÉS

Hâtez vous d'acheter vos billets

COUT DU BILLET

Première série, \$1.00. Deuxième série, 25c. Pour obtenir des billets, s'adresser, soit en personne, soit par lettres enregistrées au sousigné, agent pour le district de Québec, ou à M. VICTOR MARIER, sous-agent, 83, rue d'Argillon. Envoyez 5 cents pour port et enregistrement de l'envoi des lettres. LOMER HAMEL, 58, Côte de la Montagne.

111111

CADEAUX DE NOCE !

15 AU CHOIX ! DESSINS NOUVEAUX !

Objets galvanisés, vases à salade ou à fruits, service à thé, etc. Jolies horloges et ornements en bronze. Objets en argent avec boîtes couvertes en porcelaine, cullères d'argent, fourchettes, service à dessert, porte bouquets. L'envoi tenu, balls employées et volantes

G. S. FORT EUROPEAN BAZAAR

6 pavé la 24, rue de la Fabrique

TERRES A VENDRE

UNE BELLE TERRE au Cap à l'ouest dans la paroisse du Bic, 44 arpents, superficie, avec maison et deux bonnes granges, une bonne pèche à saumon, hareng, etc. C'est un endroit favorable et aimé des touristes pour la saison des bains.

1 LOT DE TERRE dans la paroisse de St Fabien, de 2 x 40 arpents, avec une bonne pèche à hareng, sardine, saumon, etc.

5 LOTS DE TERRE dans le deuxième rang de St Fabien, formant 18 arpents de front sur la profondeur, PRES DE LA GARE DU CHEMIN DE FER, DE L'EGLISE et des MOULINS A SCIE ET A FARINE.

11 LOTS DE TERRE, formant 30 arpents de front sur la profondeur, dans le troisième rang de St Fabien.

TOUS CES LOTS SONT DE TERRE TRES FERTILE

Toujours en mains, chevaux et vaches à lait.

Le tout à très bas prix et à des conditions avantageuses. S'adresser à

JOS. D'ANJOU, Marchand, 111 rue de la Fabrique, St Fabien, 11 juin 1m

G. I. BARTHE Avocat, C. R.

(sient actuellement son bureau à sa résidence No 19 rue des Champs (Avenue Lavolette) Aussi un bureau à Nicolet, rue St Joseph, chez P. Prince, huissier, où il se rend tous les jeudis. Suit les termes des cours à Soré et de Revision et d'Appel. S'occupera particulièrement des affaires criminelles. Espère par son assiduité à la pratique obtenir une part du patronage public. Trois Rivières, 29 mai 1886.

LES Nuits de Constantinople

(Suite)

CXXIX

Les points saillants de ces architectures bizarres sont une tour carrée et une série de petits dômes à calottes de plomb, pareils à des marmites renversées.

Peut-être est-ce un souvenir de celles que les janissaires retournaient pour annoncer au sultan qu'ils s'insurgèrent.

Quoi qu'il en soit, il faut qu'on ne cuisine guère en ces étranges demeures, car il n'en sort pas la moindre fumée.

L'ordinaire des veuves d'Abdul-Medjid doit être assez maigre se disait le capitaine en contemplant ce tableau mélancolique.

Les guetteurs étaient pleins de tolérance pour lui et affectaient de regarder d'un autre côté quand il prenait audacieusement sa lunette sur les jardins, et il pouvait longner tout à son aise.

Mais il ne découvrait pas la moindre sultane assise à l'ombre d'un sycomore, il apercevait même par un être vivant tout ce balayer ou un eunuque.

On eût dit que le vieux sérail était inhabité et pourtant quatre mille personnes, banams, aïkiz et serviteurs de toute espèce, y mangent chaque jour le pain du sultan.

C'est que les Turcs sont d'un naturel peu turbulent. Pour eux, la bonne suprême est de ne rien faire et surtout de ne pas bouger.

Il s'ensuit qu'en Orient toutes les maisons ressemblent un peu au palais de la Belle au bois dormant du conte de Perrault.

Des Orgeries était assez au courant des mœurs de ces dames pour ne pas s'étonner de la solitude et du silence qui survenaient tant les étrangers quand ils examinaient à distance l'antique résidence des successeurs d'Othman.

Quoiqu'il n'eût pas l'esprit très ouvert à la poésie, il se laissait aller au charme du spectacle grandiose et charmant qu'il avait sous les yeux.

An delà de la pointe du sérail, il apercevait l'entrée du Bosphore et Scutari qui se dressait toute blanche au milieu des cyprès noirs, comme une autre Stamboul, une Stamboul asiatique.

Peu à peu, à force de contempler ces tristes restes de la plus merveilleuse résidence que jamais potentat ait habitée, sa pensée se reporta sur ces temps si différents du nôtre où les sultans osmanlis faisaient trembler les rois d'Occident.

Là, sur cette incomparable colline que Dieu semble avoir créée tout exprès pour porter la capitale du monde, la régnerent après Mahomet le Victorieux, Selim le Tigre, Soliman le Magnifique.

Là se joua la sanglante tragédie dont le dénouement donna l'Empire à Mahmoud, le réformateur, qui succéda à son frère et à son cousin étranglés, à Mahmoud qui, dix huit ans après extermina les janissaires.

Le capitaine s'était amusé à lire l'histoire de la Turquie à ses moments perdus, cette histoire toute pleine de révolutions et de supplices.

Il savait que jadis tout padischah doué de quelque prudence commençait par faire exterminer tous les rejetons mâles sa race, afin de régner en paix jusqu'au jour où les soldats révoltés demandaient sa tête.

Et il se rappelait fort bien que pour ces glorieux sultans la vie d'une femme fut-ce la vie d'une favorite adorée, n'avait guère plus de prix que la vie d'une gazelle ou d'une perruche.

Et il disait tristement que dans ce pays où l'homme a toujours régné en maître absolu, les femmes n'avaient guère changé qu'en apparence, que tout mari y était encore en possession du droit de haute basse justice, et que le moindre pacha pouvait juger, condamner sans appel, voire même exécuter sans sursis une épouse infidèle.

Dès lors que pouvait espérer la pauvre Bala livrée à tous les caprices, à toutes les vengeances d'un maître irrité?

Peut-être son état était déjà fait d'elle.

Le drapeau noir; il est vrai, n'avait pas paru sur le kiosque, mais des Orgeries n'était guère plus mesuré par ce qu'il n'avait pas vu le signal funeste.

La hanum pouvait avoir été surprise par un arrêt de mort et s'être trouvée hors d'état d'avertir de la catastrophe son unique protecteur.

Rien ne pouvait d'ailleurs que sa négresse dévouée n'eût péri avec elle.

Ces réflexions désolantes assombrirent le visage du capitaine qui se prenait à regretter de n'avoir pas joué le tout pour le tout en livrant bataille, pour enlever Bala aux épaules de Rustem.

Mais il lui revint tout à l'esprit des souvenirs historiques un peu plus consolants.

Il pensa à toutes ces sultanes d'autrefois dont le renom de beauté est arrivé jusqu'à nous à travers les âges et à travers les murs épais du harem.

Il se rappela Roxolane, qui n'était qu'une esclave russe et qui vit si longtemps ses pieds Soliman le Grand; Nour-Banou la Persane, Kœsens la Grecque, Baffa la Vénitienne qui gouverna sans partage sous ses règnes.

Il se dit que, même en Turquie, la femme exerce un empire d'autant plus incontesté qu'il ne se manifeste jamais au-dehors que presque tous les sultans ont été demi-nés par de belles esclaves.

Et il conclut qu'à plus forte raison un simple pacha pouvait bien subir l'ascendant d'une hanum jeune, charmante, intelligente, d'un hanum qui était au moins son égale par la connaissance et qui lui était incontestablement supérieure par son esprit.

Plus il se rapprochait des périlleuses aventures où Bala s'était jointe du dénouement heureux qu'elle avait eues.

Plus il se rapprochait des périlleuses aventures où Bala s'était jointe du dénouement heureux qu'elle avait eues.

Plus il se rapprochait des périlleuses aventures où Bala s'était jointe du dénouement heureux qu'elle avait eues.

Plus il se rapprochait des périlleuses aventures où Bala s'était jointe du dénouement heureux qu'elle avait eues.

On jusqu'alors, et plus il croyait qu'elle par viendrait encore une fois à apaiser la colère et à endormir les soupçons de son seigneur et maître.

Il finit par se persuader qu'elle réussirait à préparer et à exécuter une fuite à laquelle il comptait bien aider et qu'un jour ou l'autre il verrait flotter comme un presage de délivrance le drapeau blanc sur la plus haute terrasse du harem de Vlanga-Bostân.

Rasséréné par ces raisonnements assez hasardeux, Robert des Orgeries tourna le dos au vieux sérail et se mit à circuler dans la lanterne.

Il s'amusa même à considérer les curieuses enluminures dont les guetteurs ont orné leur logis aérien.

Les unes, de fabrication européenne, figuraient des oiseaux; d'autres produits de l'art turc, avaient la prétention de représenter des lions.

La plus curieuse était une manière d'aquarelle où un Osmanli avait retracé d'un pinceau fantaisiste le combat naval de Sinope.

Le peintre en avait pris à son aise avec la perspective, mais l'action se comprenait à merveille, et on voyait tout de suite que les pauvres petits navires ottomans allaient succomber héroïquement sous l'effort des énormes cuirassés russes.

Après avoir donné à ces réjouissantes images l'attention qu'elles méritaient, des Orgeries songea à se rapprocher de la seule fenêtre par laquelle il pût apercevoir le signal.

Sa faction quotidiennement allait prendre fin dans quelques instants, car la nuit approchait, et du haut d'un des minarets de la mosquée de Bajazot tombaient les graves harmonies de la prière du soir.

C'était l'heure indiquée dans la lettre de Bala, et le capitaine allait braquer de nouveau son télescope pour voir si la journée allait se terminer comme les précédentes par un résultat négatif.

Mais, par extraordinaire, le veilleur de service venait d'interrompre sa promenade autour de la lanterne et de s'accouder sur l'appui de sa fenêtre.

Il regardait avec beaucoup d'attention vers Vlanga-Bostân, et il adressait, sans se retourner, la parole en langue turque à ses camarades assis sur des escabeaux au centre de la cage.

Des Orgeries ne supposa point que ce brave guetteur cherchait aussi le drapeau attendu, et, comme il était très pressé de savoir à quoi s'en tenir, il appuya sans cérémonie sur l'épaule de cet homme son excellente lunette et y appliqua son oeil.

Soit que le jour eût baissé plus qu'il ne le supposait, soit que des vapeurs s'élevassent de la mer de Marmara, le capitaine ne distinguait d'abord que très confusément les objets.

Mais bientôt l'air, un instant obscurci, s'éclaircit, et Robert poussa un cri de colère et de douleur.

Il venait enfin d'apercevoir le drapeau noir.

— Ah! le lâche! il l'a tué, s'écria des Orgeries désespéré.

Puis se reprenant: — On plutôt il va la tuer..... Si elle était morte, elle ne ferait pas le signal..... à moins pourtant qu'avant de mourir elle n'ait commandé à sa négresse d'arborer le drapeau.....

Si je me trompais pourtant..... s'il n'était pas noir?

Le guetteur regardait avec plus d'attention que jamais. Seulement, il s'était redressé.

Le capitaine voulut l'écartier pour braquer de nouveau sa lunette, mais l'homme tint bon, et, sans se retourner, fit signe à l'étranger, qu'il croyait un peu fou, de ne pas le déranger.

Ce n'était pas le moment pour Robert des Orgeries d'engager une lutte où du reste, il aurait probablement le dessous, car les gardiens de la tour étaient en nombre.

Il se résigna, non sans humeur, à prendre patience et, en attendant qu'on lui cédât la place pour appuyer son télescope, il se servit de ses yeux qui étaient excellents.

Mais il ne vit plus rien.

Cependant le jour n'avait pas encore été remplacé par le crépuscule et le temps était très clair.

Dans le lointain, les cimes de l'Olympe se détachaient encore très nettement sur le ciel qui passait en ce moment du bleu foncé au vert pâle, un vert transparent et lumineux à décourager tous les coloristes du monde.

C'était une de ces calmes et serènes soirées d'Orient que ne connaissent pas les contrées où le firmament est toujours gris.

On aurait donc dû apercevoir à l'œil nu la maison de Rustem et même le drapeau.

Mais entre cette maison et la tour s'interposait une sorte de rideau de brume qui vaporisait, pour ainsi dire, les objets et qui allait s'épaississant de plus en plus.

Le capitaine s'étonnait de ce phénomène et l'attribuait à la brume.

Il avait vu souvent dans nos tristes climats une vapeur monter de la mer vers le ciel, à l'approche du soir, et il oubliait que Constantinople est fort loin de Trouville.

Cependant, il ne se découragea point, et il aurait volontiers attribué à ce brouillard singulier une vertu qu'il n'avait pas, celle de changer en noir la couleur blanche du drapeau arboré au sommet du kiosque.

Il fut bientôt dérompé.

Le gardien qui obstruait la fenêtre quitta brusquement son poste, et, interpellant ses camarades, qui se levèrent précipitamment, il se joignit à eux pour manœuvrer les cordages dont la lanterne était encombrée.

Des Orgeries se souvint alors que la tour qui lui servait d'observatoire privé avait une destination spéciale.

Elle a été bâtie tout exprès pour y loger des guetteurs chargés de signaler les incendies en hissant le jour des ballons rouges, la nuit des feux de diverses couleurs.

Plus il se rapprochait des périlleuses aventures où Bala s'était jointe du dénouement heureux qu'elle avait eues.

Plus il se rapprochait des périlleuses aventures où Bala s'était jointe du dénouement heureux qu'elle avait eues.



Ligne Allan

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des malles Canadiennes et des Etats-Unis.

86 ARRANGEMENTS D'ETE 86

CETTE LIGNE se compose des plus puissants steamers en fer de 1re classe suivants, bâtis sur la Clyde, à double engin. Ils sont construits par compartiments étanches, surpassant les autres en force, rapidité et confortables, renfermant toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer et ont fait la plus courte traversée.

Table listing ship names, tonnage, and commanders for the Allan Line, including NUMIDIAN, PARISIAN, SARDINIAN, POLYNESIAN, SARMATIAN, CIRCASSIAN, PERUVIAN, NOVA SCOTIAN, CASPIAN, CARTHAGENIAN, SIBERIAN, NORWEGIAN, HIBERNIAN, AUSTRIAN, NESTORIAN, PRUSSIAN, SCANDINAVIAN, BUENOS AYREAN, COREAN, GRECIAN, MANITOBIAN, CANADIAN, PHENICIAN, WALDENSIAN, LUCERNE, and NEWFOUNDLAND.

LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL LONDONDERRY, QUEBEC ET MONTREAL

Table showing shipping schedules between Liverpool, Derry, Steamships, and Quebec, with dates from 6 mai to 15 août.

Prix du passage de Quebec

Cabine..... \$60.00, \$70.00 et \$80.00 (selon le confort.) Intermédiaire..... \$30.00 Entrepont..... 20.00

Un vapeur avec les malles et les passagers pour les steamers en destination de Liverpool quittera le quai Napoléon, le matin du départ à neuf heures précises.

SERVICE SUPPLEMENTAIRE ENTRE LIVERPOOL, LONDONDERRY, QUEBEC ET MONTREAL

Table showing shipping schedules between Liverpool, Derry, Steamers, and Quebec, with dates from 14 mai to 2 juillet.

En partant de Québec, ces steamers se rendront directement à Liverpool et ne transporteront que des passagers de Cabine.

Prix du passage de Quebec

Cabine..... \$50 et \$50 Selon le confort

LIGNE DE GLASGOW QUEBEC ET MONTREAL

Table showing shipping schedules between Glasgow, Steamers, and Montreal, with dates from 6 mai to 20 mai.

Le Carthagénien et le Buenos Ayrean ne transporteront que des passagers de cabine à \$50 chaque.

LIGNE DE LONDRES, PLYMOUTH, QUEBEC ET MONTREAL

Table showing shipping schedules between Londres, Steamers, and Montreal, with dates from 22 avril to 30 mai.

Les lits sont invariablement payables d'avance. Un médecin expérimenté se trouve dans chaque steamer.

On a des passages directs accordés à Liverpool et dans les ports du continent pour toutes les parties du Canada et des Etats de l'Ouest.

Pour plus amples détails, s'adresser à ALLAN, BAE & Cie., Agent.

A LOUER

Logement dans la rue Garneau No 18, confortable, chaud, avec améliorations modernes - longtemps occupé par le juge Doucet.

S'adresser à P. B. CASGRAIN, 4, rue Collins.

15 Jan 1900

Je viens de recevoir à l'occasion des Fêtes

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT

de beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en pianos à queue (de tous les formats) pianos droits (nouveaux modèles) pianos carrés et orgues de chapelles et de salons.



et les orgues-harmoniums "DOMINION."

Tous instruments de choix, de nouveaux styles, uniques dans leur genre et ne se trouvant nulle part ailleurs. Les personnes désirant un instrument de choix à un prix raisonnable devraient venir visiter mon assortiment si possible, ou écrire pour catalogues illustrés.

L. E. N. PRATTE,

SEUL AGENT POUR LA PROVINCE DE QUEBEC,

1676, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, 1676.

Messieurs les Marchands

Peuvent se procurer constamment à bas prix un assortiment très varié de

BISCUITS en tous genres, CONFISERIES PURES, ordinaires et de fantaisie, CHOCOLATS Cie Coloniale, CIGARES les meilleures marques, CIGARETTES les plus en vogue.

EN GROS SEULEMENT

—CHEZ—

A. B. DUPUIS

57 RUE ST-PAUL 57

8 fév 11m

BIERE ET PORTER LABATT

Les boissons par excellence pour les chaleurs sont les Célèbres Bière et Porter Labatt de London

Les plus hautes autorités médicales en recommandent l'usage comme tonique et comme le breuvage le plus favorable à la santé. L'analyse du Rev. P. J. E. Pagé, professeur de chimie de l'Université Laval, prouve qu'ils sont fabriqués avec les meilleures qualités d'orge et de houblon et qu'ils peuvent rivaliser avec les meilleures bières et porters importés, et ne contiennent ni acide, ni autres ingrédients nuisibles à la santé.

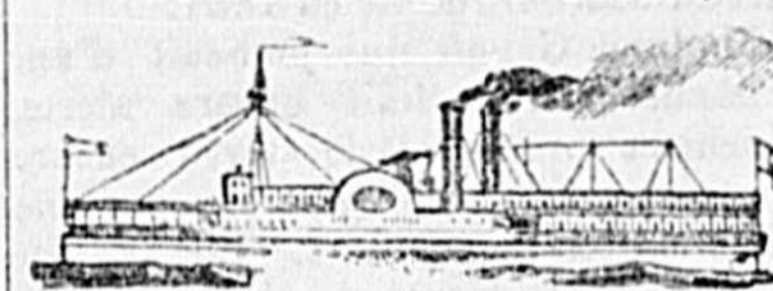
La célèbre bière Labatt de London est reconnue la meilleure du Canada par la contrefaçon et l'imitation du véritable libelle par des brasseurs et embouteilleurs peu scrupuleux.

POUR LA BELLE SAISON, achetez la célèbre Bière et Porter Labatt, London, et n'en prenez point d'autre en substitution.

N. Y. MONTREUIL, Seul agent, Québec.

P. S.—En mains le stock le plus considérable de Québec de Bière en Bouteilles, 13 avril 6m q4h

TRAVERSE DE St Romuald et Sillery



LE VAPEUR "LEVIS"

Capt Desrochers, gérant

Le et après le 12 MAI laissera (le temps et les circonstances le permettant) comme suit:

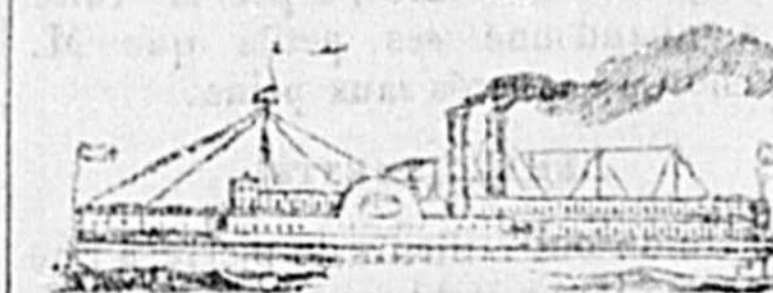
Table showing departure times for the Levis steamship between New Liverpool and Québec, with times from 5 15 a.m. to 6 15 p.m.

LES DIMANCHES

Table showing departure times for the Levis steamship on Sundays, with times from 2 30 a.m. to 5 00 p.m.

Arrêtant à St Romuald et au quai de M. Bowen, Sillery, en montant et descendant. Tous les samedis il y a un voyage de St Romuald et Sillery à Québec à 7 h. p. m.

Traverse de l'Île d'Orléans



VAPEURS "ORLEANS"

Capt Bolduc

Le et après le 12 MAI, jusqu'à nouvel ordre (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau fera le trajet comme suit:

Table showing departure times for the Orleans steamship between De Québec and De l'Île, with times from 6 15 a.m. to 6 15 p.m.

DIMANCHE

Table showing departure times for the Orleans steamship on Sundays, with times from 1 00 p.m. to 7 00 p.m.

Arrêtant à St Joseph en allant et en revenant. Les jours de fête, un voyage se fera de l'Île à Québec à 8 h. du matin.

Le prix du passage de St Joseph le dimanche est le même que celui de l'Île.

Avantages sans précédents MAISON F. X. LEPAGE & CIE, 53, rue de la Couronne, St-Roch, Québec. Des achats importants venant d'être faits à de grandes réductions leur permettent d'offrir les articles suivants à des prix qui ne peuvent soufrire de comparaison. Chapeaux en paille pour Dames, et en feutre pour hommes et enfants, Indiennes, Coton, Parasols, Parapluies, Pantalons, Etroffes à Robes, Cachemire noir et de couleur, et une foule d'autres petits articles vendus à très bas prix. N. B.—Spécialité: ARTICLES DE DENT.

Pharmacie du Palais

LE Dr C. O. LEBEL

à l'honneur d'informer le public de la ville et de la campagne qu'il a ouvert une pharmacie rue St Paul No 235 (en face de la gare du Palais). Son assortiment sera complet, renfermant tous les produits pharmaceutiques et chimiques, médicaments patentés, tant américaines que françaises, graines et teintures; ainsi que les articles de fantaisie et spécialités du dernier goût.

Le public est respectueusement invité à venir visiter son établissement et l'honorer de son patronage. Il défie toute compétition dans ses prix.

Des consultations médicales gratuites seront données à toute heure. Les prescriptions et les commandes de la ville et de la campagne seront remplies avec grand soin et ponctualité.

11 mai 3m